



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :	VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;
N° 9053 - STM	
<u>RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE</u>	VU le Code de la Voirie Routière ;
Circulation	VU le Code de la Route ;
Réglementation à l'occasion de travaux	VU la demande des entreprises BALAND Vincent SARL siégeant 263 Rue des Clos à DOMMARTIN LES REMIREMONT (88200) et SUEZ siégeant Rue des Vieux Moulins Prolongée à REMIREMONT (88200) qui doivent procéder au raccordement d'eau potable sur la chaussée, Rue de Choisy ;
Rue de Choisy	

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - A compter du mercredi 26 mai 2021, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 2 jours :

- La chaussée sera rétrécie dans l'emprise du chantier et la vitesse limitée à 30 km/heure, **Rue de Choisy**. La circulation sera maintenue dans le sens Rue des Vieux Moulins Prolongée → Faubourg d'Epinal.
- Les travaux s'effectuant en demi-chaussée, la circulation sera interdite **Rue de Choisy**, dans le sens Faubourg d'Epinal → Rue des Vieux Moulins Prolongée. La déviation s'effectuera par les rues adjacentes.

Article 2. - Durant cette même période, le stationnement sera interdit de part et d'autre dans l'emprise du chantier.

- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être mis en fourrière.

.../...

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'intervenant effectuant les travaux sus mentionnés sous le contrôle des services de Police.

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT

Le vendredi 21 mai 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) 1 ex
- Police Nationale (mail) 1 ex
- Police Municipale (mail) 1 ex
- Gendarmerie (mail) 1 ex
- Centre de Secours (mail) 1 ex
- Service Communication (mail) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) 1 ex
- SICOVAD (mail) 1 ex
- Service A.V.A. (mail) 1 ex
- U.R.C.A. (mail) 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
Pôle Transport (mail) 1 ex
- Entreprise (mail)
- + Affichage chantier 1 ex